

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE KEFFENACH

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 13 janvier 2022 à 19h00

Présents : MME FREY A., LEICHT, SPIELMANN
MM. SCHNEIDER, ACKER, FRANK, RUFFY, FOLTZENLOGEL, FAUST,
FREY S.

Excusé : Mr ZEIDLER Yves (donne procuration à FOLTZENLOGEL David)

Non excusés : Néant

Présidente de séance : Mme FREY Anne, Maire.

Secrétaire de séance : Mr RUCH Daniel

Le jeudi 13 janvier 2022, à 19h00, dans la salle de réunion de la mairie de KEFFENACH, le conseil municipal s'est réuni pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 9 décembre 2021.
2. Plan Vélo.
3. Réévaluation du loyer du logement n°2 (au-dessus de l'école).
4. Orientations budgétaires.
5. Divers.

Madame le Maire propose une modification de l'ordre du jour comme suit :

- Point n°3 : Actualisation du plan de financement pour l'aire de jeux et de covoiturage.
- Point n°4 : Réévaluation du loyer du logement n°2 (au-dessus de l'école).
- Point n°5 : Orientations budgétaires.
- Point n°6 : Divers.

La proposition de modification de l'ordre du jour est adoptée **à l'unanimité**.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 9 DECEMBRE 2021 :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2 – PLAN VELO : APPROBATION D'UNE CONVENTION POUR L'AMENAGEMENT ET L'UTILISATION DES CHEMINS RURAUX ET D'EXPLOITATIONS, AINSI QUE LES VOIES COMMUNALES :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la convention relative à l'itinéraire cyclable dans le cadre du Plan Vélo.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant le projet de réalisation de l'itinéraire cyclable AXE A du plan vélo intercommunautaire des communautés de communes de l'Outre-Forêt et du pays de Wissembourg sur les bans communaux de **Keffenach, Retschwiller, Soultz-Sous-Forêts et commune associée, Betschdorf et communes associées**, empruntant des chemins d'exploitation, chemins ruraux et voies communales ;

Considérant qu'une concertation a été menée pour définir les modalités d'utilisation partagée des itinéraires cyclables, entre la commune de **Keffenach** et la **communauté de communes de l'Outre-Forêt** pour les chemins et voies appartenant à la commune ;

Considérant que le bureau de la **communauté de communes de l'Outre-Forêt**, lors de sa séance du 09 septembre 2020, a émis un avis favorable à la réalisation du plan vélo intercommunautaire ;

Considérant la nécessité d'établir une convention entre la commune de **Keffenach** et la **communauté de communes de l'Outre-Forêt**, afin d'autoriser cette dernière à aménager un itinéraire ouvert aux cyclistes, deux roues non motorisés, et **EDPM (Engins de déplacement personnel motorisés)** tels que définis au paragraphe 6.15 de l'article R.311.1 du code de la route sur le territoire de la commune et de fixer les engagements respectifs des parties, ainsi que les modalités de réalisation et de gestion ultérieure tant en termes de responsabilité, de financement et d'entretien ;

Considérant le projet de convention présenté par Madame le Maire et précisant les équipements à réaliser, le programme technique des travaux et les engagements des parties,

Approuve à l'unanimité les termes de la convention ainsi présentés,

Charge **Mme le Maire** de signer la convention au nom de la commune de **Keffenach**.

3 – ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR L'AIRE DE JEUX ET DE COVOITURAGE :

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

Considérant que la commune maintient sa demande au titre de la DETR 2022, il convient d'actualiser le plan de financement de l'aire de jeux et de covoiturage, au regard du dernier devis quantitatif transmis par le maître d'œuvre, et du devis retenu auprès de la société SATD.

D'un point de vue financier, le chiffrage prévisionnel pour la création du projet s'élève dorénavant à 98 780,90 € H.T. :

- 4 700,00€ H.T. pour la maîtrise d'œuvre.
- 76 182,29 € H.T. pour l'aménagement.
- 17 898,00 € H.T. pour l'équipement ludique.

Pour réaliser ce projet, Madame le Maire propose le plan de financement prévisionnel suivant :

- Demande de subvention à l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 35% du projet, soit 34 573,31 € H.T.
- Subvention accordée par la Région Grand Est, au titre du Dispositif de Soutien à l'Amélioration du Cadre de Vie et des Services de proximité), à hauteur de 12 118,00 € H.T.
- Subvention accordée par le Conseil Départemental (actuellement C.E.A.) au titre du Fonds de Solidarité Communale, à hauteur de 6 468,00 € H.T.
- Demande de subvention à la Région Grand Est, au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), à hauteur de 20% du montant du projet, soit 19 756,18 € H.T.
- Financement par la commune sur fonds propres, à hauteur de 25 865,41 € H.T.

Entendu l'exposé de Madame le Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité:**

- Approuve le plan de financement prévisionnel réactualisé.

4 – REEVALUATION DU LOYER DU LOGEMENT N°02 (au-dessus de l'école) :

Mr SCHWEIGER Florian, locataire du logement communal n°2, occupant celui-ci depuis plus d'une année révolue, est éligible à une augmentation du loyer selon l'indice de référence des loyers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** de ne pas augmenter le loyer (maintien au niveau actuel).

5 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES :

Dans l'attente de l'édition du compte administratif, Mme le Maire expose les grandes lignes de la balance Dépenses/Recettes de l'exercice 2021 (Investissement et Fonctionnement), ainsi que les Restes à Réaliser.

Il conviendra d'inscrire au budget 2022 le montant du prêt de 150 000 € contracté auprès de la Caisse d'Epargne pour financer les investissements suivants :

- 25 000 € pour les agrès de l'aire de jeux du centre du village
- 50 000 € pour un pan du toit de l'église protestante
- 60 000 € pour le projet d'école mutualisée de SCHOENENBOURG
- 15 000 € pour la voirie

Le Fonds de Compensation de la TVA devrait être conséquent cette année en raison des travaux de l'aire de covoiturage.

Mme le Maire évoque l'achat d'un radiateur sèche-serviettes pour le logement n°3, le convecteur électrique actuel étant vétuste. Un devis de 434,50€ a été proposé par l'entreprise HAUSWIRTH.

Le conseil municipal approuve **à l'unanimité** l'achat du radiateur sèche-serviettes auprès de l'artisan précité.

Mme le Maire informe que, dans le cadre de la crise sanitaire, l'Etat subventionne les communes pour l'achat de capteurs de CO2 dans les écoles.

Le conseil municipal approuve **à l'unanimité** l'achat d'un tel appareil sur le budget investissement.

En vue de réaliser des économies d'énergie sur l'éclairage public la nuit, Mme le Maire a demandé un devis pour une horloge astronomique : le montant s'élève à 546,68€ HT. La réalisation du dispositif est à l'étude.

Après discussions, le conseil municipal décide d'inscrire au budget 2022 une ligne budgétaire pour les décorations de Noël et l'aménagement floral de l'aire de jeux.

Une ligne budgétaire sera également créée pour améliorer l'équipement de l'annexe en vue de sa location.

6 – DIVERS :

- Mme le Maire informe que la législation en vigueur impose de communiquer aux membres du conseil municipal les comptes-rendus des réunions des divers syndicats et autres commissions. Désormais, les conseillers municipaux en seront informés directement par courriel et courrier.

- L'association LN DE CŒUR a pu récolter des dons à hauteur de 294,15 € lors de la fête de Noël communale du 12/12/2021. Mme le Maire remettra prochainement les fonds à l'association.

- Mme le Maire remercie les conseillers qui s'investissent dans la réalisation du flash communal. Un tirage à 100 exemplaires sera effectué. Remerciements particuliers à Mr SCHNEIDER Alfred pour son article sur WAGNER Georges, figure de la commune, décédé récemment, ainsi qu'à Mme FRANK Rachel pour son article sur PETER Maurice. Une réunion de contrôle et vérification du flash avant édition est prévue lundi 17 janvier prochain à 17H00.

- L'enlèvement des décorations de Noël et la restitution du chalet auront lieu le samedi 22 janvier prochain à 09h00.

- Mme le Maire annonce que la séance du conseil municipal consacrée au budget 2022 aura lieu mardi 5 avril 2022.

Séance levée à 20H40.

Fait à Keffenach, le 17 janvier 2022

Le Maire,
Anne FREY



